J A N V I E R 2 0 0 1

N°3

SOPI

LETTRE D'INFORMATION
SUR L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL
DE L'ESTUAIRE DE L'ADOUR

Prévention des pollutions et des risques industriels



ACTIONSL'eau et les risque

L'eau et les risques industriels

p 2/3



TRIBUNE LIBRE

des Associations de Défense de l'Environnement (CADE)

p 4



BREVESLBC Bayonne
Socadour

р 4



DOSSIER

" Les risques industriels (3)" EAEPF, RENO SA. p 5 à 8



Actions

QUALITÉ DES EAUX

Projet de réseau de surveillance de la qualité des eaux de l'estuaire de l'Adour

Lancement de l'étude de l'état de référence

oici la troisième lettre d'information du SPPPI, Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles de l'estuaire de l'Adour. Priorités fixées par le SPPPI, la qualité des eaux et les risques industriels ont été pris en charge dans deux groupes de travail créés il y a un an. Un premier bilan peut déjà être

- Le groupe de travail sur l'eau est à l'origine d'un projet de réseau de surveillance, et une vaste étude préalable, véritable état de référence de la qualité des eaux de l'estuaire, a été lancée en Octobre 2000.
 Il a, par ailleurs, décidé d'établir un répertoire de toutes les actions prévues en matière d'amélioration de la qualité des eaux, ainsi que de réaliser le recensement des
- Le groupe de travail sur les risques industriels, quant à lui, a incité à l'élaboration d'un plan de sécurité portuaire, en cours d'élaboration.

 Toute la force et la pertinence du SPPPI tient dans la diversité de ses participants, que ce soit l'Etat, les collectivités locales, les associations ou les industriels. C'est à travers cet échange et la confrontation des différents points de vue que le SPPPI peut continuer à fonctionner de manière efficace.

Cette lettre semble plus que jamais indispensable puisqu'elle permet de maintenir la population au courant de l'avancée des réflexions, des études et des projets, et de restituer les débats sur l'environnement ayant lieu dans le cadre du SPPPI.

Jean-Michel DREVET Sous-Préfet de Bayonne



Le groupe de travail sur l'eau créé par le SPPPI, le 20 Janvier 1999, est à l'origine d'un projet de réseau de surveillance de la qualité des eaux de l'estuaire. Un état de référence, véritable point zéro de la qualité des eaux, sera préalablement réalisé permettant une parfaite connaissance du site puis des actions plus efficaces sur les pollutions constatées.

'Adour draine les eaux de quatre départements. Il débouche sur l'Atlantique par son estuaire artificiel dans la zone urbaine, industrielle et portuaire de Bayonne, Boucau, Anglet et Tarnos, au cœur d'une zone littorale très orientée vers le tourisme et les activités balnéaires

Les collectivités locales se trouvent confrontées d'une part au problème des déchets flottants et d'autre part à la qualité des eaux de baignade. Des actions importantes sont engagées ou prévues à court terme par les collectivités du littoral en matière d'amélioration des dispositifs d'assainissement et d'épuration des eaux. La difficile question des déchets flottants est actuellement traitée de manière curative avec les campagnes individuelles des communes (sur les plages et près de la côte) ou collectives (plus au large). Par ailleurs, pour les déchets venant de l'Adour (principalement du bois), l'Institution Adour a fait réaliser une étude générale et envisage la récupération des déchets sur les barrages des centrales électriques en amont. Une campagne expérimentale de récupération par barrages flottants en aval a été réalisée avec succès à l'automne 2000. La tentation est souvent forte d'opposer le port de Bayonne, avec ses activités industrielles et ses nuisances réelles ou supposées, au tourisme et à ses exigences en matière de qualité de l'environnement.

Les populations et les gestionnaires ont manifesté, via les associations et le SPPPI, la volonté d'une meilleure connaissance de la situation.

Dresser un état de référence exhaustif...

Si un certain nombre d'études, recensées notamment par le groupe de travail "eau" du SPPPI, permettent d'avoir quelques indications partielles, on ne dispose pas de synthèse sur l'état de la pollution de l'estuaire de l'Adour, ni d'une analyse des origines historiques et des sources actuelles de pollution chroniques.

Les trois réseaux de mesure existants -RNO, RNB et REPOM (1) - traitent des données partielles et ne prennent pas en compte spécifiquement l'estuaire qui possède un grand nombre de points de rejets potentiellement polluants. Les observations et les quelques études ponctuelles disponibles ont néanmoins montré la présence de métaux en quantité non négligeable - des PCB - la forte présence de bactéries fécales ainsi que des micropolluants d'origine agricole. L'ensemble n'atteignant d'ailleurs en général pas des niveaux supérieurs à ceux d'autres estuaires équivalents.

suite page 3

LE GROUPE DE TRAVAIL "EAU" : ACTIONS EN BREF

Recensement des pollutions accidentelles

Le groupe de travail Eau a convenu d'examiner systématiquement les cas de pollutions accidentelles connus dans le secteur de l'estuaire de l'Adour, et pour commencer a procédé à une récapitulation des incidents des trois dernières années.

Répertoire des actions d'amélioration de l'environnement

Il a été décidé d'établir un répertoire de toutes les actions prévues en matière d'amélioration de la qualité de l'eau. Ce répertoire nommera les opérations et leurs maîtres d'ouvrage, les calendriers prévus et les réalisations effectives. Il concernera les maîtrises d'ouvrage privées ou publiques et les opérations mineures ou majeures. Cet affichage des projets sera une incitation, pour leurs promoteurs, à les réaliser dans les délais annoncés. Il constituera en outre un outil de suivi et de communication au service du public qui pourra mesurer l'importance des réalisations dans ce domaine. Ce répertoire pourrait être étendu aux autres actions visant à réduire les pollutions et les nuisances.

2

Rappelons par ailleurs, que les Conseils Généraux des Landes et des Pyrénées-Atlantiques développent aussi tous deux des réseaux de mesures complémentaires au RNB.

... avant de créer un réseau de surveillance et de mesure.

Prenant acte des attentes exprimées par le SPPPI, et sur une initiative du Service Maritime de la DDE et de la CCI Bayonne Pays-Basque, des réunions exploratoires se sont tenues avec les différents partenaires potentiellement concernés par la qualité des eaux de l'estuaire de l'Adour. Il en résulte un projet de réseau pérenne de surveillance et de mesure de la qualité des eaux de l'estuaire de l'Adour. Il complètera les réseaux existants ou prévus et poursuivra trois objectifs principaux :

- la mesure de l'efficacité des politiques publiques et des investissements industriels en matière de réduction des pollutions du milieu aquatique,
- · la mise en évidence de pollutions accidentelles non visibles,
- la communication et l'information.

Une étude préalable précédera la mise au point et le lancement de ce réseau, avec comme objectifs :

- de dresser un état de référence de la qualité des eaux (état " zéro ")
- et de rechercher l'origine des pollutions chroniques.

Des financements importants

Cette étude d'un montant total d'environ 2,5 millions de francs, a été lancée en octobre 2000 et durera 3 ans.

Elle a été rendue possible grâce à un engagement financier remarquable de chaque partenaire :

- le Conseil Régional d'Aquitaine, les Conseils Généraux des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, la Communauté d'agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque.
- · l'Agence de l'eau Adour Garonne
- l'Ifremer, la DIREN Aquitaine et la DDE des Pyrénées-Atlantiques
- l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Au plan opérationnel :

- le CNRS (LCABIE) gère la partie scientifique et technique et assure le pilotage de l'étude,
- la DDE (Cellule Qualité des Eaux littorales) met à disposition ses moyens en matériels et en personnels qualifiés et réalise les opérations de prélèvements sur site.

Reste à établir l'organisation administrative et financière du réseau destiné à pérenniser le suivi de l'estuaire et le mode de communication de l'information recueillie, en collaboration et en partenariat avec les gestionnaires de réseaux existants (RNO, RNB) et en liaison avec les autres initiatives en matière d'information et de communication de données sur l'environnement.

(1)
REPOM: Réseau National de surveillance des Ports Maritimes
RNO: Réseau National d'Observation de la qualité du milieu marin
RNB: Réseau National de Bassin (outil de surveillance
de la qualité des eaux de rivière)



MAITRISE DES RISQUES

Préparation du plan de sécurité portuaire

Le 29 novembre 2000, la Direction Départementale de l'Equipement 64 (direction du port de Bayonne) a présenté le cahier des charges pour élaborer un Plan Portuaire de Sécurité pour le Port de Bayonne, aux représentants du SPPPI et des différents organismes concernés par la sécurité sur l'estuaire.

Une étude préalable des dangers

L'établissement d'un tel plan, qui se veut opérationnel grâce à des fiches réflexes rédigées pour chaque acteur concerné (maire,



direction du port, pompiers, industriels, protection civile...), nécessite préalablement la réalisation d'une étude des dangers. Celle-ci concernera bien évidemment les activités portuaires, y compris les navires, mais portera également sur les interférences envisageables -effet dominos- avec les installations classées présentes (MAISICA, LBC, Raffinerie du Midi, ELF Aquitaine,...), les autres activités situées en périphérie du port, ainsi que sur les transports, routiers, ferroviaires ou par canalisation.

Il s'agit donc d'une démarche globale qui a déjà été menée de manière très satisfaisante sur quelques ports français. Avec l'identification des risques présentés et la quantification des conséquences des accidents envisagés, l'étude ainsi meyene permettra la définition et la hiérarchisation des moyene d'intervention et de secours nécessaires, constituant la phase préalable à l'établissement du Plan Portuaire de Sécurité.

Le comité de suivi

L'appel d'offres public a été lancé par la DDE auprès de bureaux d'études spécialisés, de façon à passer un marché au début de l'année 2001 pour la réalisation de l'étude, qui durera six mois environ. Cette démarche est accompagnée par un comité de suivi réunissant les représentants de tous les acteurs concernés : CCI Bayonne Pays Basque (cofinanceur de l'étude), communes, administrations, pompiers, représentants des usagers... L'animateur du groupe de travail "Risques" du SPPPI est membre de ce comité.

Les différentes phases de l'étude et le projet de Plan Portuaire de Sécurité feront l'objet d'une présentation, pour information, observations et suggestions, au comité de suivi ainsi constitué.



Le Collectif des Associations de Défense de

l'Environnement (C.A.D.E.) : entre impatience et insatisfaction

Le CADE Pays Basque Sud des Landes, créé en 1990, comporte 28 associations. Il participe au SPPPI depuis son lancement

En 1998, dans le premier bulletin du S3PI, nous déclarions : "C'est sans arrière pensée que nous participons au S3PI", et nous ajoutions que "Notre esprit critique continuera à s'exercer".

Alors deux ans plus tard?

Nous ne cracherons pas dans la soupe!: il y a

- eu des avancées (trop lentes à nos yeux) :

 Oui, le Sydec s'emploie à éclaircir la nébuleuse du réseau des eaux usées aboutissant dans l'Adour. Après des années de dénonciation de notre part, il va falloir encore s'armer de patience, tant le diagnostic a révélé de problèmes.
- Oui, une large étude va être menée sur l'estuaire. Nous la réclamions depuis des années.
 - Oui, on sent un lent changement d'esprit.

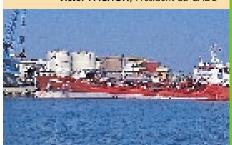
Pourtant...

Pourtant des problèmes subsistent et pour d'autres, les solutions ne nous satisfont pas.

- ADA continue de pomper plus qu'autorisé dans une nappe fragile que l'on devrait protéger. Nous souhaitons que l'on améliore la qualité des eaux industrielles, plutôt que de courir le risque de sacrifier la nappe
- Des promesses n'ont pas été tenues concernant la destination des poussières de fumées, etc..
- Les terres les plus radioactives de RENO (ex Fertiladour) ne seront pas évacuées mais mises en fûts et stockées sur place. C'est pour nous inadmissible.
- Et puis les riverains d'entreprises à risques (raffinerie, LBC,..) attendent toujours de savoir comment se comporter en cas d'accident grave. On y travaille, on y travaille nous dit-on... mais si un accident se produit aujourd'hui, que faut-il faire ? Evacuer ? Se calfeutrer ? Qui sera responsable?

Alors des progrès ? Ouais ! Des trucs qui traînent ? Oui ! Des insatisfactions ? Oui ! Pour nous, donc, le bilan est mitigé et nous espérons nous montrer plus satisfaits lors du prochain numéro.

Victor PACHON, Président du CADE







La nappe phréatique se refait une santé

La pollution de la nappe phréatique sous les installations de LBC Bayonne due au déversement accidentel de méthanol a disparu grâce au pompage dans un pièzomètre foré à cet effet. Néanmoins, des prélèvements et des analyses seront effectués jusqu'à nouvel ordre chaque mois. La remise en conformité de la cuvette, dont le défaut d'étanchéité est à l'origine de la pollution, est achevée.

Un programme sur quatre années a été établi pour le reste des installations.

Coût des travaux : 12 millions de francs.

Le Plan Particulier d'Intervention

L'arrêté préfectoral du 31 mars 2000 fixe les règles et devoirs de chaque intervenant au sein du PPI (Plan Particulier d'Intervention) élaboré en cas d'accident débordant les limites des installations

Une sirène a été mise en place et fonctionne depuis le 1er septembre 2000. Une réunion, à la sous-préfecture de Bayonne, en date du 10 novembre 2000, a permis de définir les actions suivantes :

- création d'une plaquette d'information du public qui sera co-éditée avec la Raffinerie du Midi à Boucau
- des réunions publiques seront organisées au début de l'année 2001, dans les différentes municipalités concernées par ces PPI.



SOCADOUR

Fermeture du site à Tarnos

La société SOCADOUR, dont le siège social et le site de production sont à TARNOS, est une filiale à 100% de HYDRO AGRI France, elle même filiale à 100% de NORSK HYDRO

Fermeture définitive début 2001

Constatant une surcapacité de production d'engrais nitratés et NPK en Europe, HYDRO AGRI FRANCE a décidé d'arrêter la production de son site de TARNOS, qui employait une quarantaine de personnes et produisait annuellement 100 000 tonnes d'engrais NPK. La production est arrêtée depuis fin juin 2000 et le site fermera définitivement au début 2001

Cette cessation d'activité doit faire l'objet d'une procédure définie par les dispositions de l'article 34-1 du décret 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié.

La surveillance se pousuit

En outre, compte tenu du passé industriel du site, la DRIRE a demandé à SOCADOUR de produire, à l'appui de son dossier de cessation d'activité, une évaluation simplifiée des risques afin de qualifier et de quantifier toute pollution éventuelle résiduelle. La première phase de l'étude a été faite, la seconde (ESR) est en cours.

Enfin, compte tenu de la problématique "pollution faiblement radioactive" fréquemment associée à l'industrie des engrais, il a été demandé à SOCADOUR d'adjoindre à son étude des sols une cartographie de la radioactivité du site (terrains et bâtiments).

Directeur de la publication : François GOULET

Responsable de la rédaction : Christian LAPUYADE-AUFOO

Photos: M. LAPLACE

Le secrétariat du SPPPI est assuré par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Aquitaine. Le SPPPI est financé par l'Etat, les collectivités locales et les industriels.

DRIRE AQUITAINE

42, rue du Général Larminat - BP 55

Fax: 05 56 00 04 91





LES RISQUES INDUSTRIELS

Le dossier sur les "risques industriels" se poursuit après avoir abordé certaines notions générales (PPI, POI, étude des dangers, directive SEVESO) et présenté quatre entreprises: LBC Bayonne, Maïsica, Raffinerie du Midi et Air Liquide-SOGIF. Pour ce troisième volet du dossier, nous poursuivons la même démarche en vous faisant découvrir le **Terminal soufrier** d'EAEPF et la société Reno, tous deux implantés à Bayonne et soucieux des problèmes d'environnement et de prévention.

>LE TERMINAL SOUFRIER D'EAEPF À BAYONNE

Implanté sur le Port de Bayonne depuis 1959, le terminal soufrier d'Elf Aquitaine Exploration Production France (groupe TotalFinaElf) a pour fonctions de réceptionner, stocker et expédier actuellement environ 550 000 tonnes de soufre par an sous forme solide ou liquide, issu du gaz de Lacq.

Gérard DUCOS, chef du Terminal, expose ici les risques et les mesures de prévention mises en œuvre pour les éviter.

Evaluation des risques

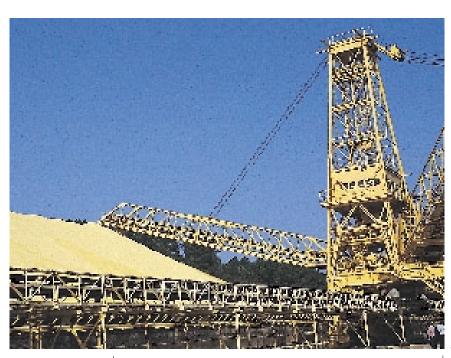
Il existe bien entendu les risques courants d'exploitation pour le personnel, qui sont surtout liés aux appareils de levage, aux travaux électriques, à la circulation de trains et aux machines tournantes.

Les risques pour l'environnement : pollution atmosphérique, risque d'explosion et d'incendies, pollution du sol ou sonore sont contrôlés et très réduits.

Maîtrise des risques

La sécurité et le respect de l'environnement sont des éléments majeurs du fonctionnement du terminal, constamment rappelés par l'amélioration continue des consignes et une sensibilisation permanente du personnel aux risques encourus.

Ces actions sont concrétisées par une formation permanente du personnel, par compagnonnage, par des participations à



5



Dossign

Mobiliser et motiver le personnel.

- · Agir toujours en prévention.
- S'appuyer sur le département Sécurité Environnement dans l'utilisation des méthodes et outils de management (participation aux stages, exercices de sécurité, suivi de la législation, arbre des causes,....).
- Effectuer des audits.
- S'informer des procédures en vigueur et les appliquer.
- Déceler et prévenir les situations à risque...

des stages ciblés et par des exercices de sécurité en grandeur réelle, concernant notamment les risques d'incendie, d'explosion ou d'accident.

En interne comme en externe, la maîtrise des risques a été renforcée par diverses démarches, notamment la certification ISO 9002. Ceci se traduit par la stricte application des normes en vigueur, mais également par de nouveaux conditionnement des produits commercialisés.

Différents moyens de lutte et de prévention

La démarche de certification a été dans ce domaine un progrès exemplaire :

- en imposant une formalisation très rigoureuse des procédures employées.
- en augmentant la traçabilité, non seulement des produits mais aussi de toutes les actions liées à l'exploitation, la maintenance et la sécurité dans l'entreprise et son environnement.

Le soufre solide est conditionné sous forme de granulés. Cette présentation du produit permet de réduire considérablement les poussières en suspension dans l'air et supprime les risques d'explosions et d'incendies, principaux dangers auxquels l'entreprise était exposée autrefois.

Par ailleurs, la suppression quasi totale de la poussière lors des manutentions du produit a supprimé tout risque de pollution de l'environnement proche (riverains, quai, fleuve).

En ce qui concerne le soufre liquide, lors de la conception des bacs de stockage, il est impératif de respecter toutes les procédures et les codes de construction en vigueur. L'intégrité des bacs et matériels accessoires est assurée pendant toute la durée de leur utilisation.

Malgré tout, pour faire face à une fuite hypothétique, les réservoirs sont implantés dans une cuvette de rétention étanche. Sa capacité est suffisante pour contenir le produit stocké et éviter qu'il ne se répande dans le milieu naturel.

Le site est équipé de moyens adaptés pour la lutte contre l'incendie : réseaux statiques d'eau haute pression, pulvérisateur, réseaux vapeur et matériels mobiles. Le personnel est entraîné à réagir rapidement à ce type de situation. La surveillance des installations est assurée 24 heures sur 24.

Sur le plan des codes de procédures, un manuel de Sécurité Environnement, issu d'études des dangers potentiels et de l'expérience accumulée depuis l'origine, constitue notre référence. Il traite d'outils et de méthodes qui ont fait leurs preuves dans le domaine de la Sécurité et de l'Environnement, tels que :



Conclusion

Les moyens et mesures décrits ci-dessus ne sont qu'un aperçu des actions pouvant être mises en œuvre au titre des moyens de prévention et de lutte contre les risques potentiels inhérents à l'activité du site. Ils sont en ligne avec la priorité donnée par notre entreprise à la sécurité et à l'environnement et contribuent à sécuriser à l'optimum les opérations sur le terminal soufrier de Bayonne.

Mieux connaître EAEPF

Le terminal soufrier d'Elf Aquitaine Exploration Production France (groupe TotalFinaElf) réceptionne, stocke et expédie actuellement environ 550 000 tonnes de soufre par an sous forme solide ou liquide, issu du gaz de Lacq.

Il est situé sur la commune d'Anglet, rive gauche de l'Adour, possède une capacité maximum de stockage de 26 000 tonnes, entreposées sur une aire bitumée prévue à cet effet, pour le soufre solide et de 21 000 tonnes entreposées dans deux réservoirs calorifugés et construits suivant les codes en vigueur, pour le soufre liquide.

L'établissement emploie 17 personnes, il est certifié ISO 9002 depuis juillet 1997. Chaque année, environ 400 trains de 22 wagons chacun sont réceptionnés, autant de camions et un peu moins d'une centaine de navires sont chargés.

2011, 221112 11 2 (01, 2001) 3, 02, 01 13 33 1







LA FABRICATION DES ENGRAIS

Des solutions techniques pour respecter l'environnement

La société RENO, implantée sur le port de Bayonne depuis 1965, possède deux établissements :

- au Boucau (anciennement FERTILADOUR) spécialisé dans le broyage,
- à Tarnos (anciennement SATEC), site sur lequel a été regroupé en 1987, la fabrication d'engrais granulés.

L'activité "engrais" sur le port de Bayonne a commencé au moment de la reconversion des Forges de l'Adour, pour répondre au développement agricole du grand Sud-Ouest.

Depuis cette époque, la société RENO SA est présente. Elle se restructure et s'adapte constamment à un environnement économique, technique et écologique en évolution.

S'adapter au marché des engrais

Le site de Tarnos a subi, en 1987, une restructuration complète pour s'adapter à l'environnement économique du marché des engrais, l'arrêt des ateliers d'acide phosphorique et acide sulfurique étant intervenu en 1986.

De gros investissements ont été réalisés sur l'atelier de granulation, avec l'implantation d'une cave à superphosphates et la mise au point d'un nouveau process basé sur le broyage du phosphate et le mélange de matières solides et liquides (voir encadré).

Au redémarrage des productions, en août 1987, RENO a continué à utiliser l'ancienne conduite de rejet de phospho-gypse à la mer, pour l'évacuation des eaux issues des installations de lavage des gaz de séchage de la granulation et de la cave à superphosphate, avec un débit moyen de rejet de 260 m3/H (qui correspond au débit de pompage dans l'Adour).

Le traitement des matières premières

Les matières premières arrivent essentiellement par voie maritime (98%) et sont déchargées sur les quais aval de l'embouchure, avec l'outillage public :

- le phosphate est transporté directement du navire au bâtiment de stockage, par bande transporteuse.
- les liquides (acide phosphorique et acide sulfurique) sont acheminés par tuyauterie aux cuves de stockage;
- les autres matières premières sont transportées par camion. Une étude est en cours pour diminuer, à moyen ou long terme, ce "brouettage".



7

Des techniques pour respecter l'environnement

Soucieuse des problèmes d'environnement, la Société RENO a pour objectif de tendre à un rejet zéro et par conséquent de supprimer l'émissaire à l'océan. A cet effet, nous avons défini le principe de traitement des gaz de la cave à superphosphate par voie humide, avec recyclage des eaux chargées dans notre atelier de granulation.

Concernant le lavage des gaz de granulation, nous travaillons sur deux solutions techniques :

- 1ère solution : traitement des gaz par voie humide avec recyclage d'une partie des eaux chargées en granulation avec un bassin de stockage.
- · 2ème solution : traitement des gaz par voie sèche, à travers des manches filtrants, procédé qui supprime le stockage des eaux.

Le choix technique sera arrêté rapidement, afin de pouvoir commencer ces gros travaux en 2001, en sachant qu'ils ne pourront se réaliser que lors des quatre semaines d'arrêt technique qui se situent chaque année au mois de juillet.

Henri CAPDEPUY, Directeur de RENO SA



La fabrication des engrais

Le procédé mis en œuvre permet l'obtention d'une gamme complète d'engrais :

- simples (azotés ou phosphatés)
- binaires (phosphopotassique ou superpotassique)
- ternaires (NPK)

L'azote (N) est apporté par le sulfate d'ammoniaque ou l'urée. L'anhydride phosphorique (P2O5) provient de l'attaque du phosphate naturel, finement broyé, par l'acide phosphorique ou sulfurique. Cette opération est réalisée dans la cave à superphosphate. L'oxyde de potassium (K2O) est apporté par le chlorure de potassium.

L'ensemble des éléments est ensuite traité dans un atelier de granulation traditionnel avec mélangeur, tambour granulateur, sécheur, crible et refroidisseur.

Le produit fini se présente sous forme de granulés de 2 à 5 mm.



Mieux connaître RENO SA

Filiale du groupe ROULLIER de Saint Malo (agro-fourniture, agro-chimie, agro-alimentaire), la société RENO, implantée sur le port de Bayonne depuis 1965, possède deux établissements :

- L'un au Boucau (anciennement FERTILADOUR) spécialisé dans le broyage,
- Et l'autre à Tarnos (anciennement SATEC), site sur lequel a été regroupé en 1987, la fabrication d'engrais granulés.

L'usine de Tarnos, implantée sur un terrain de 23 hectares, dispose de dessertes maritimes, routières et ferroviaires. Son potentiel est de 250 000 tonnes, avec un effectif moyen de 75 salariés.

Les matières premières arrivent essentiellement par voie maritime. (voir encadré page 7) Les capacités de stockage pour ces matières premières sont :

- 50 000 tonnes pour les solides (phosphate, potasse, sulfate d'ammoniaque, DAP urée)
- 8 000 tonnes pour les liquides (acide phosphorique, acide sulfurique).

Les capacités de stockage pour les produits finis représentent 30 000 tonnes et les expéditions se font essentiellement par voie routière.



Directeur de la publication : François GOULET

Responsable de la rédaction : Christian LAPUYADE-AUFOO

Photos: M. LAPLACE

Le secrétariat du SPPPI est assuré par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Aquitaine Le SPPPI est financé par l'Etat, les collectivités locales et les industriels.

DRIRE AQUITAINE

42, rue du Général Larminat - BP 55